



VILLE DE ROYAN COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2008

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA

ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 19 h 35.

Mme Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2008,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- dans le cadre de l'instauration de nouvelles zones de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de la commune, de désigner les membres constituant un groupe de travail comme suit :

- Président : - Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, ou son représentant,
- Membres titulaires : - Bernard GIRAUD
- Didier BESSON

- Marie-José DOUMECQ

- Membres suppléants : - Marie-Noëlle PELTIER
- Dominique BARRAUD-DUCHÉRON
- Michel MERLE

- de demander la participation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au groupe de travail.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération de cession gratuite de la parcelle cadastré CL 119 desservant le lycée de l'Atlantique.
- de confier la rédaction des actes de cession de la parcelle cadastrée CL 119 à Maître NAVET, notaire à Royan.

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue d'Angoulême,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue du Docteur Charcot,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,

- de dénommer le groupe scolaire de Maine Geoffroy « **Ecole Jean PAPEAU** »

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
	Dépenses imprévues		
022 – 01	Virement à la section d'investissement	- 694 604,00 €	
023 – 01	Locations de matériel pour festivités	435 448,00 €	
6135 – 0241	Entretien Salle de Spectacles	42 000,00 €	
61522 - 30	Assurance Feu d'artifice 15/08	10 500,00 €	
616 – 0241	Assurances Dommages Ouvrages	3 300,00 €	
616 - 411	« TIMY »	23 322,00 €	
	Frais d'agence (préemption)		
6226 – 0201	Fêtes & Cérémonies	18 600,00 €	
6232 – 0241	Feux d'artifices	63 000,00 €	
62320 – 0241	Remboursement de frais Office	25 000,00 €	
62874 – 952	Municipal du Tourisme	1 575,00 €	
	Rémunérations principales		
64111 – 021	Cotisations à l'URSSAF	46 000,00 €	
6451 – 021	Caisses de retraite	12 000,00 €	
6453 - 021	Subvention Rencontre psychiatrique	12 000,00 €	
6574 – 520	SAUJON-ROYAN	1 000,00 €	
	Subvention Association		
6574 – 90	Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et environs (A.I.M.C.R. +)	859,00 €	
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021 – 01	Virement de la Section de Fonctionnement		435 448,00 €
1346 – 822	Participation Voirie & Réseaux « Bouygues »		48 853,00 €
205 – 0206	Logiciel comptable	4 340,00 €	
2111 - 824	Droit de préemption (acquisition et Frais notariés)	335 000,00 €	
2313 – 412	Travaux - Esplanade Stade d'Honneur (12 568,00 €) - Vestiaires Stade Matet (15 562,00 €)	28 130,00 €	
2313 – 4141	Travaux Garden Tennis (Peinture/Sol/Rideaux)	58 600,00 €	

2313 – 4144	Travaux Piscine de Foncillon	8 231,00 €	
2315 - 833	Réensablement plages	50 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 484 301,00 €	+ 484 301,00 €

- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} Janvier 2009.

- l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

- la présente délibération s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant cette même date.

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 520

- Association REDICETS (Rencontres de SAUJON-ROYAN - 3èmes Journées Psychiatriques) 1 000,00 €

Article 6574 Fonction 90

- Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Environs (AIMCR +)
(Brocante du 23/06/2008) 859,00 €

- d'attribuer les subventions à caractère social suivantes :

○ SECOURS POPULAIRE	1 200,00
○ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN	5 850,00
○ FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES SECTION DE ROYAN (F.N.D.I.R.P.)	100,00

TOTAL	7 150,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'attribuer les subventions « enfance-jeunesse » suivantes :

○ SCOUTS DE FRANCE	1 000,00
○ ASSOCIATION RICOCHET	10 000,00
○ PHILIDOR ECHECS	500,00
TOTAL	11 500,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'attribuer la subvention sportive suivante :

<u>ASSOCIATION MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</u>	<u>1 100,00</u>
○ ROC BOXE	1 100,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB» et la Ville portant la subvention totale perçue en 2008 à 37.500 €

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball» et la Ville portant la subvention totale perçue en 2008 à 40.000 €

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «Royan Saujon Rugby» et la Ville portant la subvention totale perçue en 2008 à 39.000 €

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «ASSOCIATION SPORTIVE DU SQUASH ROYANNAIS» fixant le montant de la subvention 2008 à 29.000 €

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «Société Hippique Royan Côte de Beauté (S. H. R. C. B.)» fixant le montant de la subvention 2008 à 23.800 €

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'adhérer à un groupement de commande avec l'Union des Aéroports Français ayant pour objet de lancer un marché pour la conclusion d'un contrat couvrant la Responsabilité Civile de l'Aérodrome de Royan-Médis,

-d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération.

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel à conclure avec le groupement d'entreprises ROBINET / RIBEIRO, représenté par son mandataire la société ROBINET.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit protocole.

- de demander à Monsieur le Préfet de la Charente Maritime l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de la déclaration d'utilité publique des prélèvements d'eau et des périmètres de protection des captages de :

- La Bourgeoisie sur la commune de Saujon,
- Le Terrier sur la commune d'Arces sur Gironde,
- Saint-Pierre sur la commune de Royan,
- Le Marché de Gros sur la commune de Royan,

- de conduire à son terme la procédure instaurant les périmètres de protection des captages jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et la mise à jour des documents d'urbanisme,

- de réaliser les travaux nécessaires à la protection des captages,

- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,

- d'indemniser les propriétaires et exploitants concernés par l'application de la réglementation en matière de protection des captages issue de l'accord cadre relatif aux activités agricoles ou de toute réglementation spécifique,

- d'indemniser les propriétaires et exploitants concernés par les servitudes légales sur les terrains compris dans les périmètres de protection,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de procédures, d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux de réparation importants et autres dépenses extraordinaires,

- de prendre l'engagement de distribuer à partir de ses ressources une eau destinée à la consommation humaine répondant aux exigences de qualité établit par le Code de la Santé Publique,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à cette opération et aux démarches pour l'obtention des aides et subventions nécessaires au projet.

- de ne pas donner suite à la procédure de délégation de l'exploitation du service public d'eau potable, engagée par délibération du conseil municipal en date du 30 août 2007,
- d'approuver le principe de déléguer l'exploitation du service public de l'eau potable par voie d'affermage pour une durée de douze ans. (Le futur délégataire pouvant prendre à son compte le changement des branchements, étant par ailleurs précisé que le futur contrat comprendra des mesures visant à la préservation des ressources en eau, tant qualitative que quantitative et incitant aux économies),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise,
- de mandater Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation pour ouvrir les discussions avec la Compagnie des Eaux de Royan à l'effet de négocier les conditions de sortie du contrat actuel.

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 prorogeant d'une année, le contrat de concession pour la distribution publique de l'eau potable, à intervenir entre la Ville de Royan et la Compagnie des Eaux de Royan à compter du 1^{er} janvier 2009.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 15
